Où nous trouvez ?

Adresse	Contacts	WhatsApp
209, Avenue Kalemie Kinshasa/Gombe République Démocratique du Congo	+243 846640862 +243 818148447 +243 825098928 BP c/o 397 Kinshasa. E-mail : *ceden_ong@yahoo.fr*	+243 970451809

Echos de CEDEN

CERCLE POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT/ONG

Bulletin d'information n°01 Trimestre 4, 2022

La société civile environnementale pour une bonne gouvernance forestière et climatique en RDC

Les acteurs de la société civile environnementale à l'issue d'un atelier

La question climatique mondiale est caractérisée par la Contribution Déterminée Nationale, « CDN ». Dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la COP21 avait abouti à l'Accord de Paris, ratifié par la République Démocratique du Congo (RDC) en 2016.

Ledit Accord stipule en son article 3 «qu'à titre de CDN à la riposte mondiale aux changements climatiques, il incombe à toutes les Parties d'engager et de communiquer des efforts ambitieux… ». Ceci oblige chaque pays à soumettre une CDN qui définit les objectifs nationaux de réduction des Emissions de gaz à effet de serre (GES).

C'est dans cette optique que la RDC, pays signataire, ayant ratifié l'accord de Paris sur le climat avait en 2015, soumis sa première CDN dénommée « Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) » qui avait pris en compte trois secteurs dont, forêts, agriculture et énergie n'ayant pas abouti aux résultats escomptés.

En 2020, la RDC a revisité sa CDN en prenant en compte cette fois-ci 4 secteurs dont : forêts, agriculture, énergie et déchets, augmentant ses ambitions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 17% (prévision de 2015) à 21% d'ici 2030 (prévision de 2020), cela en fonction des financements internationaux et éventuellement propres.

Celle-ci, avec comme objectifs de faire le décryptage du processus, en vue de comprendre le contour et la mise en œuvre par les acteurs impliqués, pousser le gouvernement à s'impliquer et à négocier avec l'UE en qualité de pays producteur des produits de base, et de mettre en place un cadre de négociation RDC-UE incluant toutes les parties prenantes concernées par les processus, produire une feuille de route de suivi de ces différents processus.

Partager avec le gouvernement les priorités des organisations de la société civile environnementale, confessions religieuses et autorités traditionnelles autour de la mise en œuvre de la feuille de route de la CDN, ainsi que le partage des options pour l'implication et la négociation avec l'UE sur la nouvelle règlementation zéro déforestation et APV, sont aussi parmi les perspectives retenues.

Brève présentation du CEDEN

Créé le 22 Mars 2003 à Bolobo dans la Province de Bandundu par le Révérend Matthieu Yela Bonketo, le Cercle pour la Défense de l'Environnement (CEDEN) est porteur du présent projet financé principalement par l'organisation internationale Fern avec le co-financement de IRI-RDC pour certaines activités.

Il a comme mission, d'accompagner les communautés locales et les peuples autochtones pygmées dans la sécurisation et la valorisation durable de leurs moyens d'existence. Sa vision est : « des populations forestières responsables de leurs espaces de vie gèrent durablement les ressources naturelles pour le développement local basé sur la justice distributive ».

Cette ONG est composée d'une Assemblée Générale, un Conseil d'Administration, une commission de contrôle, une coordination et les points focaux dans les provinces de la Tshopo, Maindombe, Equateur, Mongala, avec possibilité de s'élargir dans toutes les provinces de la RDC.

Parmi les domaines d'intervention, le CEDEN intervient dans la promotion des droits des communautés locales et peuples autochtones pygmées forestiers, suivi des politiques, programmes et projets de développement communautaire, dialogues et consultations communautaires, ainsi que dans la promotion des droits aux CLIP (Consentement libre, informé et préalable) des communautés locales et autochtones.

EQUIPE REDACTIONNELLE

Barthelemy BOIKA MAHAMBI, Coordinateur de CEDEN
José MONKENGO ITELA, Coordinateur adjoint de CEDEN
Clarice YELA , Directrice du projet
Guy Henri DIAKI OKITO, Chargé de Communication CEDEN
Mathilde AKAKASHI, Journaliste
ILONGA BONGANGI Ilo Pablo, Comp-

Il est donc important d'encourager la RDC et l'UE à collaborer sur la Nouvelle règlementation, en tenant compte les acquis des APV comme mesures de légalité dans la gouvernance forestière et climatique.

A ce niveau, d'après José MONKENGO ITELA, Coordinateur ai de l'ONG CEDEN, avec le présent projet, CEDEN a réussi à mobiliser plusieurs acteurs (OSC, Confessions religieuses et autorités traditionnelles autour de cette nouvelle politique de l'Union Européenne Zéro déforestation ; à mettre un cadre de plaidoyer pour le suivi et une stratégie pour mobiliser le gouvernement à s'impliquer, à négocier avec l'UE autour des options et d'un accord de partenariat volontaire (APV).

Perspectives du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « renforcer les capacités des acteurs non étatiques de base pour une meilleur implication dans la gouvernance forestière et climatique en RDC », les organisations de la société civile environnementale, les confessions religieuses et les autorités traditionnelles se sont réunis (du 1er au 02 et 22 au 25 novembre 2022, du 30 novembre au 03 décembre), pour réfléchir autour du suivi-évaluation des différents processus concernés par le projet (CDN et NRUE-zéro déforestation et APV).

A l'issue de ces échanges, un plan d'action globale a été élaboré par les groupes thématiques d'experts. Parmi les perspectives, il a été retenu : la tenue d'une table ronde sur l'état des lieux des processus de mise en œuvre de la CDN et du développement de la NRUE-zéro déforestation et APV.

Les membres de l'ONG CEDEN et les teams leaders des groupes thématiques après un atelier

Pour contribuer à ce processus, de la révision et de la mise en œuvre de la CDN en RDC, l'ONG Cercle pour la Défense de l'Environnement (CEDEN) avait mise en œuvre en 2020, un projet dénommé « Renforcer les capacités des acteurs non étatiques de base pour une meilleure implication dans la gouvernance forestière et climatique en République Démocratique du Congo », appuyé par l'organisation internationale Fern.

Grâce à ce projet, les organisations de la société civile environnementale de la RDC se sont fédérées pour participer à la réduction des émissions de gaz à effets de serre et à la lutte contre la déforestation, en recherchant la consolidation de la bonne gouvernance forestière et climatique.

Plusieurs réalisations positives du projet pour la mise en œuvre d'une CDN cohérente et ambitieuse en RDC

Avec la construction des groupes thématiques d'experts comme cadre de travail, ledit projet a réalisé plusieurs activités qui ont conduit à des résultats positifs en termes de contributions de la société civile dans le processus de mise en œuvre d'une CDN cohérente et ambitieuse en RDC, ainsi que dans le suivi du processus de développement de la Nouvelle réglementation de l'Union européenne (NRUE) zéro déforestation et APV.

« En Novembre 2020, la société civile environnementale de la RDC avait produit une note des contributions, une note de position déposés auprès du gouvernement de la RDC comme contributions à la rédaction du document politique de la CDN », a affirmé le coordonnateur de l'ONG CEDEN, Barthélémy Boika.

Il a ajouté qu'en Août 2021, la société civile avait également produit un condensé des commentaires comme contributions au draft 1 de la CDN de la RDC ; ensuite deux mémorandums adressés aux parties à la COP26 tenue à Glasgow et à la COP 27 en Egypte.

Deux acteurs de la société civile participent à la commission suivi-évaluation de la mise en œuvre de la CDN de la RDC

Grâce à ce projet, deux acteurs de la société civile environnementale, à savoir : celui du Groupe de Travail Climat Redd+ rénové (GTCRR) et du CEDEN avaient été sélectionné pour participer à la Commission de suivi-évaluation du processus de mise en œuvre de la CDN de la RDC.

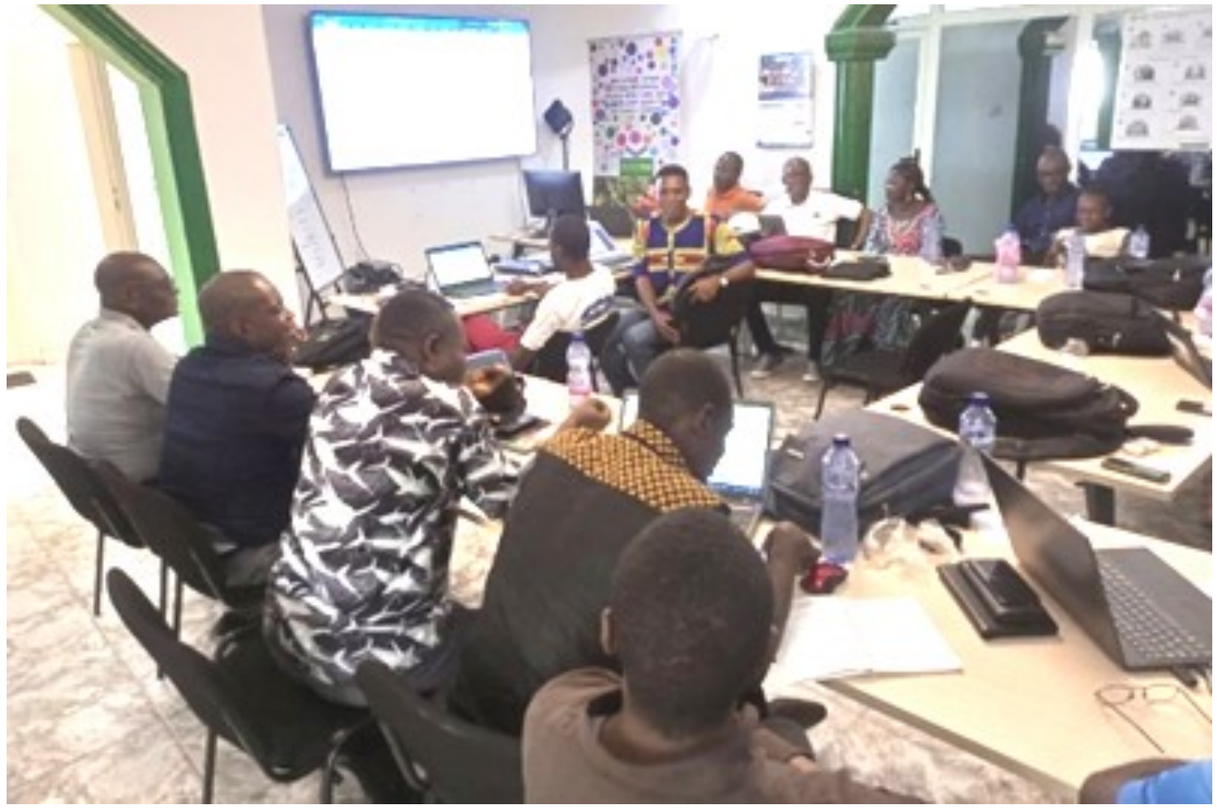

Les acteurs de la société civile environnementale en plein atelier

Pour le maintien des APV

Atelier avec les organisations de la société civile

Sans l'implication de la RDC dans l'élaboration de la nouvelle politique de l'UE et sans un accord sur la traçabilité et la certification du bois d'œuvre à partir de la RDC, il y a risque que le bois issu non conforme à la règlementation de l'UE finisse à rentrer dans le marché de l'UE après un processus de blanchiment dans les pays d'asiatique, principalement en Chine.

Bien que la nouvelle réglementation zéro déforestation soit une politique propre à l'UE, mais ses dispositions peuvent impacter les pays producteurs des commodités ciblées.

Le bois d'œuvre étant la principale commodité visée pour la RDC, il serait pertinent que la diplomatie du pays prenne position sur la nécessité d'être effectivement impliquée, en qualité de pays producteur dans le processus de développement de l'U.E. C'est également une opportunité de plaider pour le maintien des APV.

vernement et autres acteurs pertinents sur la thématique qui les concerne; faire l'analyse des données collectées; et de formuler des Propositions. Ils ont également pour rôle de partager des informations thématiques avec les organisations de la société civile à travers l'équipe de coordination des groupes thématiques d'experts.

Implication de la RDC dans la nouvelle règlementation de l'Union européenne

Dans l'évolution du projet, l'Union européenne, l'un des plus grands influenceurs de la politique forestière de la RDC a développé de futurs partenariats pour les forêts dans le cadre de sa nouvelle politique zéro déforestation, afin de contribuer à la lutte mondiale contre la déforestation.

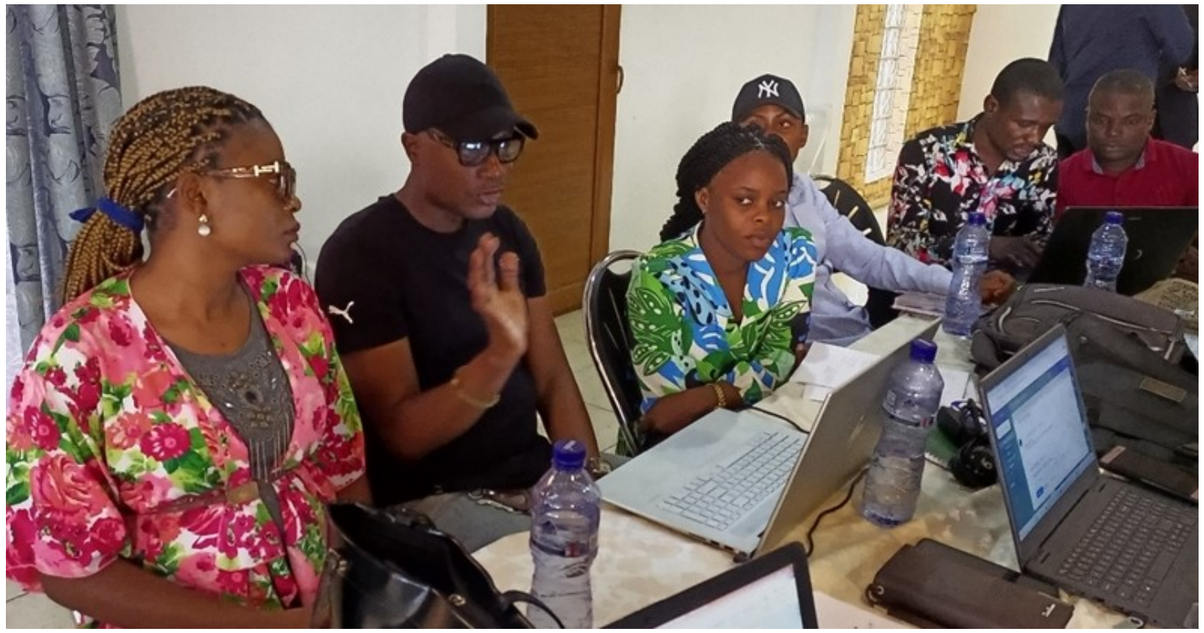

Les membres des OSC environnementales

Le nouveau règlement de l'UE met l'accent sur l'obligation de diligence raisonnée pour les opérateurs mettant des produits de base et des produits concernés sur le marché de l'UE ou exportant depuis l'UE.

Cependant l'élaboration de sa nouvelle règlementation s'est faite sans l'implication des principaux pays forestiers producteurs des produits de base à destination de l'espace de l'UE. Alors que la RDC est l'un de ces pays.

Aussi, au niveau de la gouvernance forestière en RDC, la majorité des opérateurs du secteur forestier notamment les exploitants industriels de bois d'œuvre surtout ceux utilisant des capitaux occidentaux, se transforme en concession de conservation laissant la place aux compagnies forestières à capitaux asiatiques dominer l'exploitation industrielle de bois d'œuvre, principal produit de base visé par la règlementation zéro déforestation de l'UE pour la RDC.

A travers les outils de plaidoyer produits, la société civile environnementale de la RDC avait porté ses sujets et formulé des propositions avec l'appui de Fern. « Ces deux propositions avaient deux logiques : Une logique de plaidoyer visant à dénoncer les manquements du processus et pousser une position pour plus d'intégration de la société civile et des populations autochtones et communautés locales, mais aussi un collectif d'organisations qui a privilégié une approche de contribution pour formuler des propositions techniques concrètes à intégrer dans la CDN », a renchéri le coordonnateur du CEDEN.

Plaidoyer pour le renforcement des capacités techniques de la société civile pour le suivi-évaluation effectif de la CDN en RDC

Photo de famille des experts membres des groupes thématiques à l'issue d'un atelier

Les organisations de la société civile environnementale plaident pour le renforcement de capacités techniques des acteurs non étatiques de base pour le suivi-évaluation effectif de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée à échelle Nationale (CDN) en République démocratique du Congo (RDC).

Ce plaidoyer intervient dans le cadre du projet initié par l'ONG Cercle pour la Défense de l'Environnement (CEDEN), dénommé « Renforcer les capacités des acteurs non étatiques de base pour une meilleure implication dans la gouvernance forestière et climatique en RDC ».

Elles ont dans le même ordre d'idée, plaidé pour le renforcement de la représentation de

la société civile dans les instances de gouvernance environnementale et climatique, avec une cible de 30% de représentants, dont les femmes, mais aussi pour la prise en compte des priorités de la société civile, des communautés locales et peuples autochtones pygmées, des confessions religieuses et autorités coutumières dans le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la CDN en RDC.

Mise en place de l'approche de travail en groupes thématiques

Un groupe thématique d'expert en plein travail

Par ailleurs, depuis 2020, année d'implémentation dudit projet, l'ONG CEDEN a mis en avant, l'approche de travail en groupes thématiques d'experts. Car au sein des organisations de la société civile environnementale, des confessions religieuses et des autorités coutumières tous acteurs concernés par la question des forêts, il y a plusieurs spécificités dans les thématiques concernées par la CDN en RDC.

C'est dans ce cadre que cette ONG s'est inspiré des principaux axes d'intervention de mise en œuvre de la CDN révisée de la RDC pour décliner huit groupes thématiques d'experts qui représentent les différentes spécificités des organisations de la société civile environnementale, des confessions religieuses et des autorités coutumières de la RDC à capitaliser pour une CDN ambitieuse et cohérente ; lesquels groupes sont coordonnés par une équipe de coordination et sont animés chacun par un team leader.

Il s'agit notamment des groupes Gouvernance et réformes, Forêts et APV, Agriculture, Énergie, Protection du littoral, Déchets, Genre, ainsi que Communication et visibilité, dont les membres font partie de plusieurs organisations environnementales de la RDC, notamment APEM, OGF, REPALEF, GTF, BVGRN, CEDEN, LICOCO, CR, RRN, AT, DGPA, CONAPAC, IRDAC, CORAP, IGED, CEPF, CTIDD, CENADEP, SOFFLECO, CEPECO, CODE, IDEL, ECC/BATIR, CERN, CEPAS, CFLEDD, RSLF, REFFADD, DYJEDD, GTCRR, et IRI-RDC.

Pour l'appui des groupes thématiques d'experts

Quelques acteurs de la société civile en atelier

Le coordonnateur a.i du CEDEN, José Monkengo Itela a, de son côté, plaidé pour l'appui technique, matériel et financier aux groupes thématiques d'experts, qui constituent un cadre sur lequel s'appuie la société civile pour le suivi-évaluation et le plaidoyer.

Il a souligné que cet appui permettra aux groupes thématiques de mettre en œuvre le plan d'action de la société civile environnementale pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la CDN en RDC.

Ces groupes thématiques sont chargés entre autres, de faire le suivi-évaluation de la CDN, en collectant les données auprès du gou-